

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 9 DECEMBRE 2015 à 20 HEURES 30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION : 02 DECEMBRE 2015

DATE D’AFFICHAGE : 02 DECEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 18 NOVEMBRE 2015

1/ BUDGET 2016 – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE

2/ BUDGET 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°5

3/ REGIE GENERALE DE RECETTES – AJOUT D’UN MOYEN DE PAIEMENT

ETAIENT PRESENTS : M. Jacques SEBI, Mme Josette AGROS, M. Christian FONTA, M. Serge PALUSTRAN, Mlle Nathalie GARCIA, M. Joël LARROQUE, M. Serge CANDELA, M. Fabrice DALET, M. Raoul PICCIN, Mme Danielle LOUBRIS, M. Jérôme GREPINET, Mme Marie Thérèse FAURE, Mme Sylvie RICHE, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Jacques BELLONE, Mme Stéphanie ORTIAL, M. Régis BOUYER, M. Maxime ARCAL, Mme Fanny LABARDE,

ETAIENT ABSENTS : Mme Annie ALGRANTI (procuration à Mr SEBI), Mme Marie Jo MASSOU (procuration à Mr PALUSTRAN), M. Laurent DURAND (procuration à Mlle GARCIA), M. Jean Paul DOUTRELOUX (procuration à Mme LABARDE), Mme Virginie RICARD (procuration à Mr ARCAL), Mme Nathalie SERRE, Mme Sophie CANCEL, Mme Valérie VILLEVAL

Ont été désignées secrétaire de séance : Mme AGROS et M. ARCAL

LE QUORUM EST CONSTATE ET LA SEANCE OUVERTE

Approbation du compte rendu de la séance du 18 NOVEMBRE 2015 - Mr le Maire demande s’il y a des observations sur le fond ou modifications à apporter. Le compte rendu est adopté à l’unanimité.

1 DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORTEUR : M. LARROQUE

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales du Débat d’Orientation Budgétaire rendu obligatoire dans les communes et autres collectivités territoriales telles que les Régions, les Départements et les Etablissements Publics Administratifs (articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat permet à l’assemblée délibérante

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d’être informé de l’évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Débat d’Orientation Budgétaire n’a aucun caractère décisionnel.

Mr le Maire donne lecture du rapport de présentation (figurant en annexe) et invite les membres du Conseil Municipal à s’exprimer

PIECE ANNEXE :

- éléments de présentation du Débat d’Orientation Budgétaire

PERSPECTIVES BUDGETAIRES LOCALES 2016

2.1 - RECETTES

2.1.1 - FISCALITE

TAUX -----

Evolution de la fiscalité sur les dix dernières années (taux communaux)

2006	☞	0%
2007	☞	0%
2008	☞	2.96%
2009	☞	3%
2010	☞	6 % (financement de l'emprunt des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente)
2011	☞	0%
2012	☞	0%
2013	☞	0%
2014	☞	0%
2015	☞	0%

BASES ET PRODUIT -----

TAXE D'HABITATION

ANNEE	BASE	TAUX	PRODUIT
2011	5453135	10.00%	545314
2012	5905595	10.00%	590560
2013	6132717	10.00%	613272
2014	6401000	10.00%	640100
2015	6510000	10.00%	651000

FONCIER BATI

ANNEE	BASE	TAUX	PRODUIT
2011	4046916	9.58%	387695
2012	4219085	9.58%	404188
2013	4370711	9.58%	418714
2014	4487000	9.58%	429855
2015	4676000	9.58%	447961

A taux identique depuis 2011(intégration CU), les bases ont augmenté de 16.42% en 4 ans pour la Taxe d'Habitation et 15.54% pour le foncier bâti.

Ainsi peut-on dire que le produit global de la fiscalité a augmenté de 4 % en moyenne sur les dernières années (augmentation physique des bases + revalorisation forfaitaire des bases)

Pour 2016 et les années suivantes il faudra considérer que ce rythme sera nettement plus faible en raison

- D'une Revalorisation Forfaitaire des Base qui sera moindre car normalement indexée sur l'inflation
- De la réduction de la création de bases nouvelles en raison du faible nombre et de la petite taille des projets 'urbanisme en cours ou prévus et cela au moins jusqu'à la mise en place du PLUIH de la métropole (2018/2019)

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2015 et conformément à ce qui était réalisé les années précédentes, la prévision s'établira sur le produit 2015 majoré de la revalorisation forfaitaire des bases qui sera votée dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016.

PRODUIT COMPARE PAR HABITANT-----

Produit par habitants 2014 (ratios D.G.C.L.) :

MONTRABE		NATIONAL
		Moyenne de la strate communes de 3500/5000h appartenant à un groupement fiscalisé
	En euros / h	En euros / h
TAXE HABITATION	167	179
FONCIER BATI	115	217
TOTAL TH + TFPB	282	396

Le produit par habitant cumulé TH + TFPB ressort à 282€ /H (282€/h en 2013) pour une moyenne de la strate de 396 € (390€/h en 2013). On peut donc considérer qu'en moyenne la pression fiscale par habitant est inférieure à la moyenne de près d'un tiers, et ce tout en disposant d'un niveau de service « urbain ». A noter que l'écart entre la valeur de la moyenne communale et la valeur de la moyenne de la strate s'accroît régulièrement.

Pour rappel : Depuis 2011, la part de la fiscalité a diminué largement dans le financement du budget communal (fiscalité transférée à la CUGT) et est passée approximativement de 2/3 à 1/3.

2.1.2 - DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ETAT

Le montant par habitant des aides de l'Etat est faible comparativement à la moyenne régionale ou nationale (106€ par habitant pour la commune en 2014 contre une moyenne nationale de la strate démographique de 184€ par habitant).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DOTATION FORFAITAIRE Art 7411	436667	443998	450377	514004	494077	475977	353935	361526	372626	354687	354737

Sont apparus en 2014 les effets des mesures décidées au niveau national en ce qui concerne la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics.

La réforme de la DGF n'a pas été mise en application comme prévu en 2015 et a été repoussée au 1^{er} janvier 2017. L'état a versé le même montant de DGF en 2015 qu'en 2014 et il doit donc en principe être de même en 2016 dans l'attente de l'application de la réforme.

L'effort final appelé auprès des collectivités locales sera de l'ordre de 1.9% des recettes réelles de fonctionnement, à savoir 60000 à 70000€ pour le budget de la Commune (équivalent 6 à 7 points d'impôts).

2.1.3 - DOTATIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Les dotations communautaires sont de trois ordres :

- 1/ L'Attribution de Compensation (fixe)
- 2/ la Dotation de Solidarité Communautaire (évolutive en progression)
- 3/ la « dette récupérable » (évolutive à la baisse jusqu'à extinction)

Elles représentent 1/3 des produits de fonctionnement (soit autant que la fiscalité et 2.5 fois les dotations d'Etat)

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Son montant a été fixé lors des évaluations des transferts de charges et produits à l'intégration dans la Communauté Urbaine.

Son montant est fixé à hauteur de 913111€. Il n'est indexé ni sur l'inflation ni sur la population.

Les modifications à prévoir sont une retenue de 2215€ au titre du transfert de compétences facultatives (voir délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2015)

LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNALE

Son montant évolue en fonction de la redistribution solidaire de l'accroissement des richesses de l'agglomération.

Son montant était de 28500€ en 2012 et la notification pour 2015 a été de 44564€.

LA DETTE RECUPERABLE

Son montant est connu et fixé lors des opérations financières d'évaluation et d'intégration dans la Communauté Urbaine

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
MONTANT	152673	139948	127223	114498	101773	89048

2.1.4 - RECETTES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Les produits versés par la Caisse d'Allocations familiales proviennent des différentes prestations de service et contractualisations (contrat Enfance Jeunesse) et s'élèvent à 461900€ suivant prévision BP 2015.

Situation des encaissements CAF au 30/11/2015

Articles	Désignation	Ana. 1	Désignation	Total Budget	Réalisé
7478	Autres organismes			461 900,00	361 920,20
		4221	Accueil de loisirs	110 000,00	127 508,69
		4222	Autres activités CLAE	135 000,00	1 092,00
		4223	Accueil de loisirs séjours	0,00	806,00
		4240	Action Prévention Jeunesse	0,00	0,00
		4241	Service Jeunesse Séjours	0,00	46,00
		5120	Centre protection enfance RAM	4 900,00	4 850,13
		6400	Crèches garderies	212 000,00	227 617,38
			Total Général	461 900,00	361 920,20

On constate que, s'il reste à encaisser en fin d'année les prestations CAF sur l'ALAE, les autres principales recettes sont réalisées notamment Accueil de Loisirs et Crèche.

Cette recette peut encore être considérée comme garantie pour 2016 par le Contrat Enfance Jeunesse 2015/2016/2017

La tendance générale des directives CAF est d'asseoir l'assiette de sa prestation de service sur le calcul réel des actes et non plus sur des forfaits (ce qui n'est bien sûr pas à l'avantage des organisateurs). Cela a commencé à produire ses effets en 2015.

Nous avons donc un double effet :

- A la baisse : nouvelles règles de calcul fixées par la CAF
- A la hausse : augmentation des actes réalisés (notamment sur Accueil de Loisirs)

Evolution recettes CAF :

Code	Libellé	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (partiel)
7478	Autres organismes	464100.41	407903.23	470381.06	444962.09	466872.17	361920.20

2.1.5 - PRODUITS DE L'EXPLOITATION

Il s'agit des participations facturées directement par la Mairie aux parents ou utilisateurs

La part importante des produits de l'exploitation s'explique par le volume de services assurés en direct (crèche, CLAE, restaurant scolaire, accueil de loisirs). La part représentée par ces produits dans l'ensemble des recettes de fonctionnement est donc plus importante que dans les autres collectivités (12% des recettes réelles de fonctionnement)

Répartition :	Bibliothèque	200
	CLAE	33000
	Crèche	180000
	Restaurant scolaire	118000
	Centre de loisirs	15000
	Séjours	50000
	Service jeunesse	12000
	Location Accent	.. 8000

Pour 2016 la prévision s'établira sur les mêmes bases que 2015. En effet ces recettes évoluent selon deux variables : les effectifs et la tarification.

En ce qui concerne les effectifs ils devraient rester sensiblement les mêmes sur les différents services. La tarification quant à elle est fixée chaque année au mois de juin pour la rentrée de septembre et n'est donc pas anticipée dans la prévision budgétaire.

Réalisé au 30/11/12

Articles	Désignation	Ana. 1	Désignation	Total Budget	Réalise
70311	Concession dans les cimetières (produit net)			2 000,00	865,33
		0260	Cimetière et pompes funèbres	2 000,00	865,33
70321	Droits stationnement&location sur la voie publique			1 500,00	1 513,00
		0200	Administration générale collec	1 500,00	1 513,00
7062	Redevances & droits des serv. à caractère culturel			242 000,00	209 896,23
		4223	Accueil de loisirs séjours	50 000,00	59 803,09
		4241	Service Jeunesse Séjours	12 000,00	15 460,00
		6400	Crèches garderies	180 000,00	134 633,14
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement			166 000,00	174 354,13
		2510	Hébergement, restauration scol	118 000,00	122 206,56
		4221	Accueil de loisirs	15 000,00	15 761,46
		4222	Autres activités CLAE	33 000,00	36 386,11
			Total Général	411 500,00	386 628,69

LOCATION ACCENT

Articles	Désignation	Ana. 1	Désignation	Total Budget	Réalise
752	Revenus des immeubles			8 000,00	3 724,76
		7100	Privé de la Ville Logements	8 000,00	3 724,76

2.2 - DEPENSES

2.2.1 - DETTE

L'ANNUITE DE LA DETTE

ANNEE	INTERET	CAPITAL	TOTAL
2008	75000	190000	265000
2009	65832	82860	148692
2010	55000	80000	135000
2011	74000	118000	192000
2012	89450	135000	224450
2013	72000	116000	188000
2014	69100	120000	189100
2015	66000	118000	184000

L'augmentation 2011 correspond à l'emprunt réalisé pour le financement de la rénovation/extension de la salle polyvalente. L'augmentation 2012 est essentiellement due à l'intégration dans le budget communal des emprunts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Sausse qui a été dissout.

Le ratio d'endettement pour la commune de Montrabe ressort en 2014 à 45 € / Hab. (Pour une valeur de 104 € / Hab. en moyenne des communes de la même strate)

L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours total de la dette s'élevé à 356€ par habitant pour un ratio des communes de la strate de 794€. Cet encours représente 37.41% des produits de fonctionnement (43.21% en 2014) c'est-à-dire l'équivalent de 4.5 mois de recettes de fonctionnement. (5 en 2014)

L'encours de la dette par habitant est lui aussi inférieur aux ratios moyens nationaux ou départementaux

La commune dispose donc d'une capacité d'emprunt grâce

- à l'extinction en 2009 de l'emprunt relatif à l'école maternelle
- à la renégociation totale des prêts réalisée en 2002
- aux conditions favorables des prêts contractés pour le financement des opérations d'investissement du premier mandat.

Les prêts bancaires en cours remontent à 2003, 2004 et 2005 pour lesquels les taux fixes sont de 4.55, 4.45 et 3.44%.

Le dernier emprunt réalisé pour le financement des travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente a été contracté au taux fixe de 3.60% sur 15 ans.

Le choix délibéré de ne recourir qu'à du taux fixe permet aujourd'hui de n'avoir aucune dette à risque

La commune dispose donc d'un ratio d'endettement très favorable et d'une dette exclusivement composée d'emprunts à taux fixe qui exclue catégoriquement tout risque connu sur les « emprunts toxiques »

2.2.2 - CHARGES DE PERSONNEL

VALEUR COMPARATIVE EN EURO PAR HABITANT / 2014

Commune - € / H	Moyenne de la strate communes de 3500/5000h appartenant à un groupement fiscalisé - € / H
572	432

Cet écart s'explique par des choix :

- gestion en régie directe de différents services (restaurant scolaire, crèche, Accueil de loisirs, ALAE.
- fort taux de réalisation en régie des travaux d'entretien et de maintenance sur bâtiments et installations
- politique affirmée dans le domaine de l'animation et de la prévention (service jeunes, CLAE, Accueil de Loisirs) ou de la sécurité (Police Municipale)

L'importance des services gérés en direct et non par prestataire extérieur explique la part des charges de personnel (Crèche : 15 agents – Restaurant Scolaire : 2 agents – CLAE : 7 équivalents temps plein, Accueil de Loisirs, 5 agents ...représentant au cumul de 25 agents soit plus du tiers des emplois communaux). La gestion directe de ces services génère les produits correspondants (participations des parents, C.A.F.) qui s'enregistrent en recette dans les « produits d'exploitation »

L'estimation budgétaire 2016 pourra se faire strictement selon une hypothèse à effectif constant prenant en compte divers éléments de nature réglementaire :

- augmentation des cotisations retraites salariales et patronales au 01/01/2016 (dans le cadre de la grille de revalorisation des cotisations salariales et patronales qui va de 2011 à 2020)
- réforme des grilles de rémunération des catégories B et C
- prise en compte globale du G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité)

Sur l'année 2015 :

- effectif et horaires personnel titulaire constant
- accroissement des effectifs d'animation sur la structure Accueil de Loisirs (en raison de l'augmentation sensible des effectifs enfants et de la fréquentation) compensé par les recettes (CAF et participations parents) correspondant
- 3 congés de maternité
- effectif auxiliaire de renfort en période été pour gros entretien des sols – ponçage et cirage - des bâtiments communaux (notamment salles de classes écoles et restaurant scolaire, crèche ...)

2.2.3 - FRAIS DE GESTION GENERALE

VALEUR COMPARATIVE EN EURO PAR HABITANT / 2014

Commune - €/H	Moyenne de la strate communes de 3500/5000h appartenant à un groupement fiscalisé - € / H
193	240

Les frais de gestion générale et la part relative prise dans les dépenses du budget sont donc inférieurs aux ratios moyens, s'expliquant par deux éléments majeurs :

- le recours important à la production en régie directe de services qui ne sont donc pas externalisés (gestion directe de services : restaurant scolaire, crèche et réalisation en régie directe de nombreux travaux de maintenance notamment sur bâtiments...)
- la maîtrise continue des dépenses de ce chapitre

Pour 2016 la prévision budgétaire s'établira en fonction des éléments prévus et réalisés en 2015, lesquels devront être adaptés (inflation prévisionnelle pour 2015 faible),

2.2.4 - PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS (autres charges de gestion générale – CH.65)

Ce chapitre recouvre les subventions aux associations, les participations aux organismes publics ou intercommunaux (participations SDEHG notamment) ainsi que les indemnités des élus.

2011	168750	
2012	180300	
2013	194000	
2014	335632	
2015	228763	

Le montant de ce chapitre a très fortement varié (à la baisse) lors de l'adhésion à la C.U. en 2011. L'année 2014 avait vu exceptionnellement l'inscription en supplément de la participation au SDEHG pour les travaux d'éclairage public sur la RD70 (mais qui n'a pas été réalisée, le SDEHG n'ayant pas encore appelé la participation). L'évolution de ce chapitre dépend directement des incidences des décisions en matière de participation aux travaux SDEHG (Eclairage public Ch. De Bilarel – Rue Brassens – abribus collège – Chemin de Borde Haute et passage piéton sur RD70 - raccordement électrique Bat Festif ...)

La prévision budgétaire s'établira sensiblement sur les bases du prévu et réalisé 2015 (avec réinscription du montant relatif à la participation SDEHG)

2.2.5 - RETENUE LOGEMENT SOCIAL

Le montant de la retenue au titre du logement social (article L 302-7 du Code de l'Urbanisme) s'élevait à 61000 en 2014. Il devrait rester sensiblement au même niveau. La retenue du Fond de péréquation des ressources s'est élevée à 5562€

2-3 - LE RESULTAT DE FIN D'EXERCICE SELON COMPTE

ADMINISTRATIF

(Après couverture des R.A.R.)

EVOLUTION (résultats du CA) depuis 2000

ANNEE C.A.	RESULTAT DE FIN D'EXERCICE en € (après couverture des RAR)	OBSERVATIONS
2000	169492	
2001	562783	
2002	292412	
2003	0	Réalisation du Bâtiment St Ex
2004	391155	
2005	23197	Réalisation du gymnase
2006	173331	
2007	409167	
2008	318367	
2009	519480	
2010	61255	Réalisation extension salle po
2011	688960	
2012	431514	
2013	1257334	Effet « recette » des opérations réalisées pour compte de tiers (cimetière notamment – passage souterrain)
2014	892930	Autofinancement Bâtiment Festif

2-4 - RATIOS COMMUNAUX COMPARES

COMPARAISON DES RATIOS COMMUNAUX - STRATE 3500/5000 intégrée dans CU (RATIOS 2014- source Ministère de l'Intérieur - D.G.C.L.)

2014					
		EUROS PAR HABITANTS		RATIOS DE STRUCTURE %	
		COMMUNE	MOYENNE STRATE	COMMUNE	STRATE
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
A - TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		951	1023	<i>EN % DES PRODUITS</i>	
DONT	IMPOTS LOCAUX	287	414	30.20	40.47
	AUTRES IMPOTS ET TAXES	-12	57	-1.28	5.55
	DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT	106	184	11,18	17.96
B - TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		877	889	<i>EN % DES CHARGES</i>	
DONT	CHARGES DE PERSONNEL	572	432	65.38	48.05
	ACHATS ET SERVICES EXTERNES	193	240	22.02	26.74
	CHARGES FINANCIERES	15	31	1,70	3,42
	CONTINGENTS	18	35	2.09	3,94
	SUBVENTIONS VERSEES	12	56	1,42	6,26
RESULTAT COMPTABLE A - B = R		74	124		
ELEMENTS DE FISCALITE					
POTENTIEL FISCAL				<i>TAUX</i>	
	PRODUITS FONCIER BATI	115	217	9,58	19,10
	PRODUITS FONCIER NON BATI	4	11	84,41	51,54
	PRODUITS TAXE HABITATION	167	179	10	13,77
	PRODUITS TAXE PROFESSIONNELLE				
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
C - TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT		217	426	<i>EN % DES RESSOURCES</i>	
DONT	EMPRUNTS BANCAIRES	0	57	0	13.31
	SUBVENTIONS RECUES	51	69	23.51	16.11
	FCTVA	54	46	25.02	10.71
	RETOUR DE BIENS AFFECTES				
CONCEDES		0	0	0	0
D - TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT		377	411	<i>EN % DES EMPLOIS</i>	
DONT	DEPENSES D'EQUIPEMENT	309	308	82.02	74.85
	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	30	74	7.93	18.09
	CHARGES A REPARTIR	0	0	0	0,02
	IMMOBILISATIONS AFFECTEES	0	0	0	0
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT RESIDUEL = D - C		160	-15		
SOLDE DES OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS		6	0		
E - BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SECTION INV, RESULTAT D'ENSEMBLE R - E		166	-15		
RESULTAT D'ENSEMBLE R - E		-91	139		
AUTOFINANCEMENT					
				<i>EN % DES PRODUITS DE DONCT,</i>	
	EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	118	192	12.45	18.75
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT = CAF	104	165	10.90	16.10
	CAF NETTE DU REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	74	90	7.76	8.83
ENDETTEMENT					
				<i>EN % DES PRODUITS DE DONCT,</i>	
	ENCOURS TOTAL DE LA DETTE AU 31/12/N	356	794	37.41	77.57
	ANNUITE DE LA DETTE	45	104	4,71	10,16
	AVANCE DU TRESOR AU 31/12/N				
FONDS DE ROULEMENT					
		387	234		

3 LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2016

Le budget communal sera voté dans le courant du mois de février après arrêt et constatation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 avec les services de la perception.

L'élaboration du budget 2016 se limitera à

- de la prévision des travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine communal (installations et bâtiments)
- des acquisitions strictement nécessaires au fonctionnement des services publics

4/ LES OBJECTIFS BUDGETAIRES 2016 : FISCALITE 0 ET EMPRUNT 0

- **fiscalité 0 en 2016 dans la lignée des années précédentes (poids du contexte économique des ménages)**
- **pas de recours à l'emprunt pour le financement des dépenses d'investissement de 2016 (maintien du ratio d'endettement à un taux faible et diminution de l'encours des emprunts)**
- **dégagement d'un autofinancement brut suffisant pour le remboursement du capital.** La capacité d'autofinancement net (alimentation de l'investissement par l'excédent de fonctionnement diminué du remboursement du capital), comme dans toutes les communes, s'amenuisera sous l'effet de ciseau de la hausse de certaines dépenses et la baisse inéluctable de certaines recettes. L'objectif moyen terme sera de conserver un résultat à un niveau suffisant permettant à minima de préserver une capacité d'autofinancement et donc de réalisation de nouveau programme d'investissement
- **200000€ HT aux travaux neufs et acquisitions (section d'investissement). Ce montant estimé est nécessaire à la maintenance et la conservation du patrimoine communal (bâtiments et installations) et des services au public (écoles, périscolaire, crèche, police, espaces verts, ...)**

2 BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°5

RAPPORTEUR: M. LARROQUE

La décision modificative proposée N°5 au Budget primitif 2015 a pour objet

Section de fonctionnement

- Ajustement des crédits de consommation électrique (art. 60612 – 162900€ prévus au BP 2015) à hauteur de 2700€. Crédits pris sur recettes supplémentaires prévues au titre de la DGF
- Ajustement des crédits de personnel en fin d'année. Comme indiqué dans le Débat d'Orientation Budgétaire
- - o accroissement des heures de personnel auxiliaire d'animation sur les structure d'accueil et notamment Accueil de Loisirs (en raison de l'augmentation sensible des effectifs enfants et de la fréquentation et de l'application des quotas d'encadrement) compensé par des recettes (CAF et participations parents). Le nombre d'heures auxiliaires généré par cet accroissement des effectifs et donc du service peut être évalué à un équivalent plein temps sur l'ensemble des structures d'animation.
 - o 3 congés de maternité dans des services dont le remplacement est impératif en raison des règles de quotas (crèche) – Remplacement d'ATSEMs (228 jours d'absence liés à des hospitalisations ou accidents du travail)
 - o effectif auxiliaire de renfort en période été (2x 3 semaines) pour gros entretien des sols – ponçage et cirage - des bâtiments communaux (notamment salles de classes écoles et restaurant scolaire, crèche ...)
- la compensation se réalise au moyen des recettes supplémentaires enregistrées au titre
 - o des participations des parents aux services
 - o des prestations complémentaires de la CAF enregistrées sur ces services
 - o des remboursements sur rémunération (convention Métropole d'une part et remboursement assurances et subrogation d'autre part)

Section d'investissement : Néant

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	MONTANT	ARTICLE	INTITULE	MONTANT
Charges de personnel					
64111	Rémunération personnel titulaire	52000	# 7067	Participations parents Accueil de loisirs et restaurant scolaire	7000
6453	Cotisation caisses de retraite	3000	7062	Participation parents séjours Accueil de Loisirs	5000
			7478	CAF	8000
			6419	Remboursement rémunération personnel	23000
			7411	DGF	12000
EDF (électricité et éclairage public)					
60612	EDF	2700	7411	DGF	2700
TOTAL		57700	TOTAL		57700

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la Décision Modificative N°5 du budget communal 2015

3 REGIE GENERALE DE RECETTES – AJOUT DE MOYEN DE PAIEMENT

RAPPORTEUR: Mlle GARCIA

Mr Le Maire rappelle qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015 la Commune a souhaité simplifier et faciliter la gestion de ces participations, notamment au profit des parents, en se dotant d'un outil permettant la facturation unique de l'ensemble des services consommés (restaurant scolaire, ALAE, ALSH, séjours ...) selon une fréquence mensuelle.

Cette réorganisation simplifiait en outre l'organisation des régies d'encaissement des produits en supprimant toutes les régies de recettes existantes pour les différents produits et créant en remplacement une régie unique

Cette régie de recette unique Activités Périscolaires et Extrascolaires a été dotée des moyens de paiement suivants : espèces, cheque, prélèvement automatique,

Il est proposé d'y ajouter le paiement par virement bancaire à compter du 1^{er} janvier 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'étendre les moyens de paiement auprès de la régie unique de recette Activités périscolaires et extrascolaires aux virements bancaires
- Ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEBI	Jacques	PRESENT
AGROS	Josette	PRESENTE
FONTA	Christian	PRESENT
PALUSTRAN	Serge	PRESENT
GARCIA	Nathalie	PRESENTE
LARROQUE	Joël	PRESENT
SERRE	Nathalie	ABSENTE
CANDELA	Serge	PRESENT
DALET	Fabrice	PRESENT
ALGRANTI	Annie	ABSENTE -Procuration à M. SEBI
PICCIN	Raoul	PRESENT
LOUBRIS	Danielle	PRESENTE
CANCEL	Sophie	ABSENTE
GREPINET	Jerome	PRESENT
FAURE	Marie Therese	PRESENTE
MASSOU	Marie Jo	ABSENTE -Procuration à M. PALUSTRAN
DURAND	Laurent	ABSENT -Procuration à Mlle GARCIA
RICHE	Sylvie	PRESENTE
DUPOIRIEUX	Cyriaque	PRESENT
VILLEVAL	Valerie	ABSENTE
BELLONE	Jacques	PRESENT
ORTIAL	Stephanie	PRESENTE
BOUYER	Regis	PRESENT
DOUTRELOUX	Jean Paul	ABSENT -Procuration à Mme LABARDE
RICARD	Virginie	ABSENTE - Procuration à M. ARCAL
ARCAL	Maxime	PRESENT
LABARDE	Fanny	PRESENTE